

Ateliers thématiques

Des formations en présentiel à Paris ou à Lyon, ou en Distanciel
ou encore chez vous en « intra »

Public concerné :	<ul style="list-style-type: none">• Professionnels de la protection des majeurs• Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur• Professionnels des ESMS (Etablissements sociaux et médicosociaux)
Prérequis :	Aucun
Durée d'un Atelier :	1 journée de 7h
Type de formation :	<ul style="list-style-type: none">• « Inter-entreprise », en centre à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (<i>visioconférence</i>)• « Intra-entreprise » sur site pour un groupe de 2 à 9 participants.
Méthodes pédagogiques :	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Contenu :	Une fiche décrit pour chaque atelier son contenu qui peut être adapté en fonction des attentes et problématiques des participants ou de leur encadrement.
Support de cours :	A l'issue de la formation, un support de cours détaillé est diffusé aux participants, qui constituera un ensemble de repères précieux pour leur pratique professionnelle.
Evaluations :	Quiz d'entrée / sortie de formation permettant de mesurer les écarts de connaissances avant et après l'Atelier.
Effectif par Atelier :	2 à 15 participants
Tarifs :	<ul style="list-style-type: none">• « Inter-entreprise » 399 € par participant• « Intra-entreprise » 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur

430
stagiaires formés
en 2023

92 %
de satisfaction
en 2023

Composée de spécialistes, chacun dans leur domaine, capables d'apporter leur savoir, leur savoir-faire, et aussi leur savoir-être dans tous les secteurs de l'accompagnement notamment des publics les plus fragiles.

ABSALON	Pierre	<i>MJPMi, ex-coordonateur SIAO</i>
BOUTTIER	Pierre	<i>MJPMi, ex-Chef de Service de PDM en Association</i>
CAILHOL	Dominique	<i>Ancienne Cheffe de service de PDM en Centre Hospitalier</i>
CARDON	Chrystelle	<i>MJPMi, ancienne MJPM préposée en Centre Hospitalier</i>
CHARPENTIER	Emmanuel	<i>Agent immobilier, spécialisé Protection des majeurs</i>
CLARKE	Aloÿs	<i>MJPMi, ex-directeur d'ESMS</i>
DAUTRAIX	Jean-Jacques	<i>Chef de service de PDM en Association tutélaire</i>
DIVOUX-PARISSET	Amélie	<i>Dir. pédagogique ISGT/IMAJIS, ex-MJPM en Association, MJPMi</i>
DUMONT	Adrien	<i>Gestionnaire de patrimoine, spécialisé Protection des majeurs</i>
GASSER	Christophe	<i>Directeur d'ESMS, ex-directeur d'Hôpital, évaluateur ESMS</i>
GOUTEL	Guiral	<i>MJPMi, ex-cadre de santé</i>
GRIET	Nathalie	<i>Assistante Sociale</i>
LABARTINO	Carine	<i>Cheffe de service en Association tutélaire</i>
MIEUSEMENT	Christophe	<i>Psychologue clinicien, spécialisé Protection des majeurs</i>
PERUQUE	Stéphane	<i>MJPMi, ex-Chef de service de PDM en AT et en CH</i>
SERPERO	Audrey	<i>Juriste spécialisée Protection des majeurs</i>
STREIT-CHEVALIER	Delphine	<i>Assistante sociale, ex-Cheffe de service d'addictologie</i>

Table des matières

Evolution du droit tutélaire depuis 2009	5
L'Aide sociale	6
Contentieux de la Protection sociale et de l'Aide sociale	7
Bienveillance / Maltraitance	8
Les conduites addictives	9
L'Epargne du majeur protégé	10
Responsabilité juridique (civile & pénale) du MJPM	11
Financement de la Protection juridique des majeurs	12
Recherche d'une démarche éthique	13
Posture et Relation d'aide	14
Evaluation interne et externe	15
La Personne âgée	16
Le secret professionnel	17
Droits & Libertés du Majeur protégé (DIPM, Notice, Charte, etc.)	18
Projet individualisé	19
Le secret professionnel	20

Ateliers thématiques

de formation professionnelle continue

*Destinés aux professionnels de la protection des majeurs,
mais aussi à tous les publics concernés par les différentes thématiques.*

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'identifier les modifications intervenues depuis l'entrée en vigueur de la Loi 2007-308 • De connaître et comprendre la jurisprudence récente • D'appréhender et préciser les textes avec le recul de plus de 10 années de pratiques • D'affiner sa posture professionnelle
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Modifications législatives depuis le 5 mars 2007 concernant la protection juridique des majeurs (PJM) <ul style="list-style-type: none"> ○ Apports de la Loi « de simplification » du 16 février 2015 ○ Apports de la Loi « d'adaptation de la société au vieillissement », décembre 2015 ○ Loi « Droit des malades et personnes en fin de vie » du 2 février 2016 ○ La refonte du Droit des obligations et des contrats (01/10/2016) ○ Décrets du 22 juillet 2016 relatifs au partage d'information / secret professionnel ○ Loi de programmation et de réforme pour la justice n°2018-22 du 23 mars 2019 • Module 2 : Apports jurisprudentiels et doctrinaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Sens et typologie des mesures prononcées ○ Choix du tuteur ou curateur ○ Responsabilité des MJPM ○ Les missions et actes du curateur et du tuteur, périmètre d'intervention, modalités de gestion tutélaire et curatelaire ○ L'assistance et la représentation, décision et passation d'actes juridiques • Module 3 : Protection de la personne et protection des biens, le cœur du mandat <ul style="list-style-type: none"> ○ La primauté des libertés individuelles, des droits, et la protection juridique ○ La protection en matière personnelle ○ La protection en matière patrimoniale • Module 4 : La protection juridique à venir <ul style="list-style-type: none"> ○ Le rapport de mission interministériel (Anne Caron-Déglise, 2018) ○ Les travaux à la DGCS et à la DACS : activités, éthique, déontologie ○ L'inscription de la Loi de programmation Justice (2019) dans cette évolution • Module 5 : Conclusion : place et posture du MJPM <ul style="list-style-type: none"> ○ Vis-à-vis de la personne protégée : champs et modes d'intervention ○ Vis-à-vis de l'environnement : suppléance, subsidiarité, liens fonctionnels et juridictionnels
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De Comprendre les principes de l'aide sociale et leurs exceptions • De Solliciter les dispositifs d'aide sociale en fonction de l'âge et la situation du majeur protégé • D'Anticiper sur les conséquences d'une admission à l'aide sociale, notamment pour les obligés alimentaires et le recours contre la succession du bénéficiaire
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : L'admission à l'aide sociale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les bases légales et réglementaires (code de la sécurité sociale, CASF, règlement départemental) ○ Les conditions d'admission à l'aide sociale ○ Le dépôt de la demande & l'instruction du dossier ○ La domiciliation, le domicile de secours ○ L'admission en urgence ○ Les voies de recours • Module 2 : Les différentes prestations d'aide sociale en faveur : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la protection de l'enfance ○ des personnes en situation de précarité ○ des personnes âgées ○ des personnes handicapées • Module 3 : Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédure de demande, critères, interlocuteurs ○ Recherche des obligés alimentaires ○ Calcul de la participation du majeur protégé ○ Recouvrement sur succession • Module 4 : Focus sur l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédure de demande, critères, interlocuteurs ○ Calcul de la participation du majeur protégé ○ Recouvrement sur succession • Module 5 : Etudes de situations / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• Connaître les fondamentaux en matière de contentieux avec un organisme social• Comprendre le fonctionnement des institutions liées au contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale• Identifier les différents litiges• Savoir choisir la procédure adaptée à son contentieux
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Module 1 : Les principes directeurs en matière de contentieux de la protection sociale<ul style="list-style-type: none">○ Les récentes réformes des juridictions et des procédures des contentieux sociaux○ Délais de recours○ Coût de procédure○ Assistance et représentation○ Les phases administratives et judiciaires des recours• Module 2 : Médiations et recours administratif préalable obligatoire<ul style="list-style-type: none">○ Le RAPO○ Les litiges d'ordre administratif :<ul style="list-style-type: none">▪ Vis à vis de la CAF, de l'Assurance Maladie, des caisses de retraite, des Conseils Départementaux, des services de l'Etat.○ Les litiges d'ordre médical :<ul style="list-style-type: none">▪ Relevant des organismes de Sécurité Sociale▪ Relevant de la CDAPH○ Les médiations○ Le défenseur des droits.• Module 3 : Les recours judiciaires<ul style="list-style-type: none">○ Les litiges relevant du tribunal judiciaire :<ul style="list-style-type: none">▪ Composition du tribunal▪ Constitution et dépôt du dossier▪ Déroulement de la procédure / Audience / Appel / Cassation▪ Procédures d'urgence○ Les litiges relevant du tribunal administratif :<ul style="list-style-type: none">▪ Composition du tribunal▪ Constitution et dépôt du dossier▪ Déroulement de la procédure / Audience / Appel / Conseil d'état▪ Procédures d'urgence• Module 4 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier le concept de bientraitance et de maltraitance • Repérer les situations à risque dans sa pratique professionnelle • Développer la promotion de la bientraitance dans son cadre institutionnel • Prendre en compte les « événements indésirables » pour améliorer le service à l'utilisateur
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Qu'est-ce que la bientraitance ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition des notions de bientraitance / maltraitance ○ Une réalité à mieux cerner ○ Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM ○ La relation professionnels-usagers-famille-partenaires ○ Le respect de la dignité des personnes • Module 2 : Les outils au service de la bientraitance <ul style="list-style-type: none"> ○ La prise en compte de la globalité de la situation ○ L'écoute de la parole de l'utilisateur ○ Le génogramme ○ L'individualisation des mesures d'accompagnement • Module 3 : Le signalement et lanceurs d'alerte <ul style="list-style-type: none"> ○ Les facteurs de risque de maltraitance ○ Entre liberté et protection, quel risque à prendre ? ○ Que signaler et à qui ? • Module 4 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En savoir plus sur les pratiques addictives et les représentations qui en découlent. • Connaitre les différents types de structures de soins et acteurs locaux susceptibles d'être saisis dans le domaine de l'addictologie Être en mesure de promouvoir la prise de soin du public présentant des conduites addictives. • Avoir intégré, dans son accompagnement, la question de l'objet afin de faciliter la mise en place d'un parcours de soin.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes des professionnels, • Travail sur les représentations et les différents usages, • Les orientations en matière de Prise En Charge des addictions, • La législation pénale en matière de stupéfiants, • Approche et connaissance des différents produits, • Approche des différents comportements, • La question de la politique de Réduction des Risques ; • Le parcours de soin • La posture du Mandataire Judiciaire ou des professionnels dans l'accompagnement, • Intégrer « l'objet » dans l'accompagnement pour faciliter le travail du professionnel et l'intégration dans un parcours de soin. • Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• D'identifier les besoins financiers du Majeur-Protégé à partir de l'analyse de son budget• De définir une stratégie patrimoniale cohérente avec les besoins du MP et sa situation fiscale• D'analyser la situation patrimoniale du MP et la pertinence des placements existants• De sélectionner les produits d'épargne adaptés à la stratégie définie• De choisir le bon prestataire et savoir quels renseignements lui donner/lui demander
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Module 1 : Les Produits d'Épargne : Nature, Objectifs, Risques, Quand les souscrire, Fiscalité<ul style="list-style-type: none">○ Les Produits Bancaires○ Les Produits Financiers : Actions, Obligations, OPCVM○ L'assurance-vie Capitalisation○ Les enveloppes fiscales PEA-PEP○ L'immobilier direct ou SCPI• Module 2 : L'Assurance-vie : Modalités, Fiscalité<ul style="list-style-type: none">○ La formation du contrat : souscripteur, assuré, bénéficiaire, etc.○ L'information légale : obligations du courtier, de la banque, etc.○ La rédaction de la clause bénéficiaire○ Les différents contrats d'assurance vie garantie : Fonds en euros, en U.C○ La fiscalité : en cas de vie (rachat ou rente) – en cas de décès○ Les arrêts Praslika et Bacquet○ L'Épargne Handicap – La rente survie• Module 3 : Stratégies patrimoniales<ul style="list-style-type: none">○ Augmentation des revenus immédiats du MP○ Augmentation du patrimoine○ Allègement de la charge fiscale○ Le gestionnaire/conseiller patrimonial : rôle, responsabilité, rémunération• Module 4 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• De distinguer les différents aspects de la responsabilité du MJPM• D'adopter des pratiques professionnelles adaptées
Contenu	Responsabilité civile, pénale et disciplinaire du MJPM : droit commun et droit spécial, textes, doctrine et jurisprudence <ul style="list-style-type: none">• Périmètre d'intervention et de responsabilité• Validité des actes et responsabilité• Responsabilité à l'égard du majeur protégé et de ses héritiers• Délais de prescription• Cas pratiques et cœur de métier, responsabilité juridique et responsabilité morale• Les fondements de cette pratique• Généralités sur la responsabilité pénale, civile, disciplinaire• Responsabilité en matière en matière personnelle : cadre juridique, jurisprudence et exercice de la mesure• Responsabilité en matière en matière patrimoniale : cadre juridique, jurisprudence et exercice de la mesure• L'action en responsabilité du MJPM, délais de prescription• La prévention de la mise en cause du MJPM Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'avoir une vision générale des différentes catégories d'intervenants tutélaires et des procédures permettant d'exercer des mesures de protection dans le respect des textes • Connaître et distinguer les différentes mesures de protection concernées soit par un financement public soit par un financement contractuel • Cerner les différents financeurs (primaire, subsidiaire) et savoir les mettre en œuvre • Reconnaître les éléments de pondération du calcul de la participation du majeur au coût de sa mesure • Recenser les éléments obligatoires, formels ou au fond, pour un contrôle similaire sur un même territoire • Utiliser un vocabulaire commun MJPM DDETS DREETS magistrats greffiers
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : L'ORGANISATION DE LA PROTECTION JURIDIQUE AU REGARD DE SON FINANCEMENT <ul style="list-style-type: none"> ○ Le fondement législatif ○ Les mesures de protection faisant l'objet d'un financement ○ Les différents types de financement ○ Les différents financeurs • Module 2 : ETUDE DU FINANCEMENT PAR LE MAJEUR PROTEGE <ul style="list-style-type: none"> ○ Le principe du prélèvement sur ressources du majeur (PRM base + complémentaire) ○ Le calcul du prélèvement sur ressources du majeur et les divers indicateurs • Module 3 : ETUDE DU FINANCEMENT SUBSIDIAIRE <ul style="list-style-type: none"> ○ Les organes concernés ○ La mise en œuvre du financement subsidiaire pour chaque catégorie de MJPM • Module 4 : LES CONTROLES <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourquoi un contrôle, de quelle nature, selon quelles modalités ? ○ Contrôles au fond - réalisés par l'autorité judiciaire, les familles, les cotuteurs ou subrogés tuteurs ○ Contrôles formels - réalisés par l'autorité de tutelle administrative • Module 5 : LA PROFESSION DE MJPM <ul style="list-style-type: none"> ○ Les conditions pour exercer ○ Les procédures pour un exercice conforme aux textes ○ Les manquements et sanctions ○ Le statut et les responsabilités • Module 6 : REPONSES AUX QUESTIONS DES PARTICIPANTS
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distancié</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les principes d'une démarche éthique • Prendre une décision « la plus juste » pour le majeur protégé • Identifier les enjeux d'une décision, pour chacun des acteurs • Donner du sens à sa pratique
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Qu'est-ce qu'une démarche éthique ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Les fondements de l'éthique professionnelle ○ Définition des concepts ○ La déontologie ○ Les préalables et les conditions d'une démarche éthique • Module 2 : Les outils <ul style="list-style-type: none"> ○ La prise en compte de la globalité de la situation ○ Le génogramme ○ Le questionnement éthique, exemple d'une grille d'analyse pour des situations complexes • Module 3 : Les droits des majeurs protégés <ul style="list-style-type: none"> ○ Les chartes ○ Les recommandations de l'ANESM • Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter « la bonne distance » avec les personnes protégées • Ecouter et encourager la parole des personnes protégées • Communiquer avec bienveillance et empathie • Etablir une relation de confiance avec la personne protégée
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Les spécificités de la relation d'aide <ul style="list-style-type: none"> ○ Les apports de la théorie systémique ○ La psychologie humaniste de Carl Rogers et Abraham Maslow ○ Le « care » ○ L'analyse transactionnelle, le triangle infernal ○ Les troubles liés aux pathologies qui perturbent la relation avec la personne protégée • Module 2 : La posture <ul style="list-style-type: none"> ○ L'empathie et la bienveillance ○ Le respect de l'autonomie de la personne ○ Le respect des libertés individuelles et de l'intimité des personnes • Module 3 : Les techniques <ul style="list-style-type: none"> ○ Les questions ouvertes/fermées ○ La reformulation ○ La communication non verbale ○ La gestion des situations de tensions et d'agressivités • Module 4 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	<p>Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles</p> <p><i>La formation s'articule autour d'apports théoriques, d'exposés de concepts mais à chaque fois remis en perspective avec des situations concrètes dans le cadre de l'exercice d'une mesure de protection, tels que la première rencontre, la gestion de situations liées à l'agressivité...</i></p> <p><i>Des jeux de rôle seront ainsi proposés aux stagiaires afin de développer leur qualité d'observation et de favoriser l'appropriation des concepts par l'expérimentation.</i></p>
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vision d'ensemble du dispositif d'évaluation d'un service mandataire • Avoir compris les attentes de l'évaluateur au regard des recommandations de l'ANESM, du rapport de la Cour des Comptes et du rapport du défenseur des droits • Savoir mettre en avant le contenu du dispositif mis en place pour répondre à ces obligations
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction : Les incidences de la Loi du 5 mars 2007 sur le fonctionnement des services • Module 1 : Le support des évaluations internes et externes <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ANESM ○ Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles • Module 2 : La Recommandation spécifique aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pratiques visant à favoriser la participation des personnes à leur propre mesure de protection ○ Les pratiques visant à soutenir la participation des personnes au fonctionnement du service ○ Les pratiques relatives au travail d'équipe et à l'organisation du service • Module 3 : Le rapport de la Cour des Comptes <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse du volet spécifique au fonctionnement des services MJPM ○ Principales remarques • Module 4 : Le rapport du Défenseur des Droits <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyse du volet spécifique au fonctionnement des services MJPM ○ Principales recommandations • Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les différents aspects du vieillissement d'une personne • Identifier les besoins d'une personne vieillissante • Mieux connaître la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés • Prendre en compte les besoins d'une personne vieillissante • Solliciter les services d'accompagnement médico-social compétents
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Les représentations de la vieillesse <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentations sociales et historiques du vieillissement ○ Le vieillissement normal et pathologique ○ Les incidences du vieillissement sur les relations familiales ○ Les apports de la loi du 28 décembre 2015 relative à « l'adaptation de la société au vieillissement de la population » • Module 2 : La maladie d'Alzheimer et troubles apparentés <ul style="list-style-type: none"> ○ Les troubles cognitifs, quelles spécificités ? ○ Les évolutions de la maladie ○ La prise en charge non médicamenteuse des malades (environnementale et sociale) ○ L'évaluation des compétences de la personne ○ La communication avec les personnes souffrant de troubles cognitifs • Module 3 : La prise en compte de la globalité de la personne <ul style="list-style-type: none"> ○ Le vécu de la personne ○ Les habitudes, son histoire personnelle et familiale ○ Le respect de sa dignité ○ Le vieillissement des personnes handicapées • Module 4 : Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> ○ L'accueil de jour ○ L'accueil temporaire ○ Les MAIA et gestionnaires de cas ○ Les réseaux gérontologiques • Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• Se situer par rapport à ses partenaires au regard de la notion de secret professionnel• Connaître les règles quant au partage des informations à caractère secret ou confidentiel• Communiquer une information utile et strictement nécessaire• Veiller aux conditions d'une relation respectueuse de la confiance du majeur protégé
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Module 1 : Le secret professionnel depuis la loi de modernisation du système santé de janvier 2016<ul style="list-style-type: none">○ Définition des notions de secret professionnel, de confidentialité, du droit à la vie privée...○ Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM○ La relation professionnels-usagers-famille-partenaires○ Le respect de l'intimité des personnes• Module 2 : Les écrits professionnels<ul style="list-style-type: none">○ Le dossier, les notes personnelles...○ Les échanges de courriers,○ Les mails○ Les rapports avec le juge des tutelles• Module 3 : L'accès au dossier de l'utilisateur<ul style="list-style-type: none">○ Les règles pour la consultation par l'utilisateur et/ou son représentant de son dossier• Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Droits & Libertés du Majeur protégé (DIPM, Notice, Charte, etc.) [18]

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• Identifier ses obligations en matière de droit des usagers• Définir les supports qu'il doit mettre en place• Construire les supports• Déterminer une stratégie de mise en œuvre de ces supports
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Introduction : Les incidences de la loi du 5 mars 2007 en lien avec la loi 2002.2• Module 1 : La Notice d'information<ul style="list-style-type: none">○ Le Décret 2008-1556 et son annexe 4.2○ Exemple et Notice○ La déontologie○ Construction d'une Notice d'information• Module 2 : Le document individuel de protection des majeurs<ul style="list-style-type: none">○ Le décret 2008-1556○ Les obligations contenues dans le DIP○ Les règles de remise○ Construction d'un DIP○ Le projet et sa définition en liens avec les dispositions de la loi du 5 mars 2007• Module 3 : La charte des Droits et Libertés<ul style="list-style-type: none">○ Principes énoncés dans la Charte○ Obligation par rapport à la Charte• Module 4 : Les différentes formes de participation des majeurs à la vie d'un service MJPM <i>(Uniquement à destination des services)</i><ul style="list-style-type: none">○ Enquête de satisfaction○ Groupe de parole○ Autres formes• Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir : <ul style="list-style-type: none">• S'approprier les principes du projet individualisé tel que la loi de 2002 le préconise• Elaborer un projet individualisé les intéressés• Coordonner le projet individualisé d'une personne accueillie en structure d'hébergement ou suivie par un service d'accompagnement social• Donner du sens au projet individualisé
Contenu	<ul style="list-style-type: none">• Module 1 : Le projet individualisé<ul style="list-style-type: none">○ Les fondements de cette pratique○ La démarche « projet »○ Les partenaires du projet, la place de l'utilisateur○ Les outils d'observation et d'évaluation des besoins• Module 2 : Les partenaires du projet individualisé<ul style="list-style-type: none">○ Les droits de l'utilisateur○ La place des familles○ La place des professionnels et/ou des bénévoles intervenant auprès du majeur○ La coordination des différents projets et leur mise en cohérence• Module 3 : Les recommandations de l'ANESM<ul style="list-style-type: none">○ Concilier vie en collectivité et accueil personnalisé○ Les attentes de la personne et le projet individualisé• Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none">☞ Professionnels de la protection des majeurs☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none">• Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant• Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les participants doivent pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se situer par rapport à ses partenaires au regard de la notion de secret professionnel • Connaître les règles quant au partage des informations à caractère secret ou confidentiel • Communiquer une information utile et strictement nécessaire • Veiller aux conditions d'une relation respectueuse de la confiance du majeur protégé
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : Le secret professionnel depuis la loi de modernisation du système santé de janvier 2016 <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition des notions de secret professionnel, de confidentialité, du droit à la vie privée... ○ Les recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM ○ La relation professionnels-usagers-famille-partenaires ○ Le respect de l'intimité des personnes • Module 2 : Les écrits professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Le dossier, les notes personnelles... ○ Les échanges de courriers, ○ Les mails ○ Les rapports avec le juge des tutelles • Module 3 : L'accès au dossier de l'utilisateur <ul style="list-style-type: none"> ○ Les règles pour la consultation par l'utilisateur et/ou son représentant de son dossier • Module 5 : Mise en pratique / Travaux dirigés / Questions-Réponses
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Professionnels de la protection des majeurs ☞ Autres publics qui, dans le cadre de leur métier, peuvent se trouver en contact avec des majeurs protégés et leur tuteur/curateur ☞ Professionnels des ESSMS (Etablissements et Services sociaux ou médicosociaux)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Ateliers de vulgarisation de la protection juridique des majeurs (PJM)

*Destinés aux publics en contact avec des majeurs protégés
et qui souhaitent en savoir plus sur les mesures de protection
et sur les missions du MJPM*

« Mieux comprendre la Protection des majeurs »

Formation destinée notamment aux ESMS

Public	<p>Cet atelier s'adresse aux employés et cadres des établissements médicosociaux, en contact avec des majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui bénéficient d'une mesure administrative d'accompagnement (MASP) ou de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, curatelle renforcée, tutelle) • ou qui pourraient être accompagnés vers ces mesures, compte tenu de leurs difficultés et/ou vulnérabilité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comprendre la philosophie et les principes de la loi du 5 mars 2007 sur la protection des majeurs ✓ Identifier les intervenants et les instances impliqués dans la protection des majeurs ✓ Distinguer les mesures d'accompagnement administratives et judiciaires (<i>MASP, MAJ</i>) ✓ Distinguer les mesures de protection judiciaire des majeurs (<i>sauvegarde, curatelle, tutelle</i>) ✓ Connaître et comprendre les procédures permettant la mise en œuvre de ces mesures ✓ Mieux connaître les contours et les limites de la mission du Mandataire (tuteur ou curateur, familial ou professionnel-MJPM), pour communiquer et travailler plus efficacement avec lui
Contenu	<ol style="list-style-type: none"> LA LOI DU 5 MARS 2007 <ol style="list-style-type: none"> Son esprit - Les innovations qu'elle apporte Les grands principes de la protection des personnes vulnérables LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT <ol style="list-style-type: none"> Mesure administrative : MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) Mesure judiciaire : MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire) LES MESURES DE PROTECTION <ol style="list-style-type: none"> Sauvegarde de Justice Curatelle (simple et renforcée) Tutelle Mandat de protection future L'habilitation familiale LA PROCÉDURE DE MISE SOUS PROTECTION <ol style="list-style-type: none"> Les acteurs de la mise sous protection : juge, procureur, médecin inscrit, médecin traitant, famille et proches, entourage médicosocial L'exercice de la mesure de protection par le mandataire : tuteur familial, association tutélaire, mandataire individuel, préposé d'établissement Qui est le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (formation, déontologie, statut, agrément) Conditions d'exercice de la mesure (durée, financement, etc.) INTERVENTION DU MANDATAIRE DANS LES RELATIONS ESMS / MAJEUR PROTÉGÉ <ol style="list-style-type: none"> Vie quotidienne (courrier, santé, trousseau, souvenirs de famille, CVS, etc.) Charte des Droits & Libertés du Majeur protégé (circulation, vote, culte, etc.) Finances (engagements de paiement, de demande d'aide sociale, etc.) Problématiques particulières (insolvabilité, addictions, troubles psy, etc.) Décès (limites de l'intervention du Mandataire, contrat obsèques, etc.) CAS PRATIQUES autour de problématiques rencontrées sur le terrain (proposées par les participants, le cas échéant)
Pédagogie	Cours magistraux – Travaux dirigés – Travaux de groupes – Jeux de rôles
Durée	7 heures
Effectif	2 à 15 participants
Type de formation & Tarif	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Inter-entreprise à Paris ou à Lyon, ou en en <u>distanciel</u> synchrone (Visio) Tarif : 399 € par participant • Formation Intra-entreprise sur site pour un groupe de 2 à 9 participants (extensible à 15) Tarif : 1.890 € la journée-formateur pour le groupe + 225 € de participation aux frais de déplacement du formateur
Lieu & Dates	A Paris : Mardi 19 novembre 2024

Conférence d'information sur la protection des majeurs

Objectifs	<p>A l'issue de la conférence, les participants doivent avoir compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En quoi consistent les différentes mesures de protection juridique des majeurs • Les principales conséquences de chacune de ces mesures pour le majeur protégé, son entourage proche et pour les tiers • Le rôle du mandataire familial ou professionnel, les contours et les limites de sa mission • Les droits & libertés que le majeur protégé conserve et comment les respecter
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures de protection juridique des majeurs • Les droits & libertés du majeur protégé <ul style="list-style-type: none"> ○ Droit du majeur citoyen : le vote ○ Droit du majeur à l'information et à la décision ○ Droit du majeur dans la gestion budgétaire et financière ○ Droit du majeur sur le lieu de vie ○ Droit du majeur sur les relations personnelles / mariage ○ Droit du majeur en matière de santé • Les contours et les limites de l'intervention du tuteur familial ou professionnel <i>notamment au travers de situations concrètes évoquées pendant le temps d'échange</i>
Public	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Majeurs protégés ☞ Résidents en ESMS ☞ Tuteurs familiaux ☞ Aidants, Familles de majeurs protégés ☞ Bénévoles, Administrateurs, Personnels d'ESMS ou d'organismes concernés par la protection des majeurs
Durée	3 heures
Type de formation	Présentiel / Distanciel
Pédagogie	Conférence + Echanges avec les participants
Effectif	Jusqu'à 80 participants
Tarif	<p>1.290 € Forfait-Formateur + Remboursement au réel des frais de déplacement, hébergement, restauration du formateur</p>
Lieu & Dates	À convenir